47/2020

SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2020
20 H 00

L'an deux mil vingt, le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales de la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19 sous la présidence de M. MOREAU Patrick, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM MOREAU, MONIN, BOURDIER, ROSE, PETOUILLAT, BUTTON, FEFEU, MARION, PERCHERON, COURSAULT, ZAGORI, GARNIER, BERTON, LEBEGUE, RAMEAU.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme MONIN.

Compte-rendu des dernières réunions :

Les comptes-rendus des réunions du 13 octobre et du 17 novembre sont approuvés à l'unanimité des voix.

ORDRE DU JOUR

RÉVISION TARIFS POUR 2021

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants, applicables au 1er janvier 2021.

Délibération n° 2020-76

TARIFS SALLE POLYVALENTE

	Associations locales	Particuliers de la commune	Sociétés – Particuliers hors commune
1er jour	170.00 €	285.00 €	380.00 €
2ème jour	85.00 €	90.00 €	140.00 €
Week-end	255.00 €	375.00 €	520.00 €

Délibération n° 2020-77

TARIFS DIVERS

1 - Lave-vaisselle à la salle polyvalente Location : 25.00 € Caution : 400.00 €
2 - Grande rotonde 120.00 €
3 - Petite rotonde 80.00 €
4 - Tables d'extérieur mises à disposition avec une rotonde 10.00 € pièce

Délibération n° 2020-78

TARIFS CAMPING

- Emplacement à la saison 800.00 €
- Emplacement au mois 250.00 €
- Emplacement à la semaine 70.00 €
- Emplacement au week-end 25.00 €
- Emplacement pour une nuit 13.00 €

Délibération n° 2020-79

TARIFS CONCESSIONS

- Trentenaire 300.00 €
- Cinquantenaire 400.00 €
- Columbarium 15 ans 750.00 €
 30 ans 1 500.00 €
 Dispersion des cendres 50.00 €

Délibération n° 2020-80

TARIFS LOYERS

48/2020 M. le Maire informe le Conseil que le locataire du 20 Avenue de la Gare ne souhaite plus bénéficier du garage. Le Conseil décide de retirer la location de celui-ci du montant de son loyer.

- « Le Livernais »	184.00 €
- F3 école maternelle – 20 Avenue de la Gare	483.00 €
- F3 école maternelle- 22 Avenue de la Gare	483.00 €
- F4 Agence Postale – 16 Avenue de la Gare	498.00 €
- F4 – 8 Route de Joigny	498.00 €
- F2 – 9 bis Grande Rue	308.00 €

Délibération n° 2020-81

TARIFS SERVICE DES EAUX

- Frais de fermeture de compteur	70.00 €
- Frais de réouverture de compteur	80.00 €
- Remplacement de compteur Ø 15	115.00 €
- Remplacement de compteur Ø 20	130.00 €
- Remplacement de compteur Ø 30 et +	230.00 €

Délibération n° 2020-82

DÉCISION MODIFICATIVE n° 3 BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal autorise les virements de crédits suivants sur le budget de la commune :

Libellés	Dépenses		Recettes	
	Articles	Montant	Articles	Montant
Fonds de péréquation des ressources communales	739223	+ 1 200.00 €		
Autres frais divers	6188	- 1 200.00 €		
Section de fonctionnement		0.00 €		

Délibération n° 2020-83

DÉCISION MODIFICATIVE n° 1 BUDGET SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal autorise les virements de crédits suivants sur le budget du service des eaux :

Libellés	Dépenses		Recettes	
	Articles	Montant	Articles	Montant
Réseaux	61523	- 2 200.00 €		
Personnel extérieur au service	621	+ 2 200.00 €		
Section de fonctionnement		0.00 €		

Délibération n° 2020-84

SUBVENTION NOËL ÉCOLE PRIMAIRE

Le Conseil Municipal décide d'allouer à l'école primaire, une subvention de 7.50 € par enfant soit la somme de 532.50 €, pour l'achat de jeux de Noël pour 71 enfants.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire demande au Conseil s'il accepte de traiter les affaires diverses. Le Conseil répond favorablement.

Délibération n° 2020-85

ACQUISITION DE TABLETTES NUMÉRIQUES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE - REMBOURSEMENT À LA 3CBO

Note de synthèse :

Monsieur le Maire rappelle que l'article 9 de la loi d'engagement et de proximité du 27 décembre 2019 prévoit désormais que toute convocation soit transmise de manière dématérialisée.

Aussi, la 3CBO a décidé d'acquérir des tablettes, pour les membres de son conseil communautaire et a proposé à toutes ses communes membres, qui le souhaitaient, de participer à cette commande groupée. Ces tablettes permettront de recevoir les dossiers du conseil et de toute autre réunion par voie dématérialisée.

Après consultation des entreprises, la société UBALDI a été retenue pour la prestation et 75 tablettes ont été commandées pour un montant total de 16 650 € répartis comme suit :

Commune	Quantité	Montant unitaire TTC en €	Montant Total en €
Château-Renard	15	222.00	3 330.00
Chuelles	12	222.00	2 664.00
La selle en Hermoy	1	222.00	222.00
Triguères	9	222.00	1998.00
3CBO	38	222.00	8 436.00

Aujourd'hui il convient de rembourser la 3CBO pour la part correspondant à la commande de la commune.
Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
Vu la consultation des entreprises réalisée par la 3CBO pour son compte et le compte de ses communes membres ;
Vu l'offre de la société UBALDI ;
Vu le tableau de répartition de la commande par commune :

Commune	Quantité	Montant unitaire HT en €	Montant Total en €
Château-Renard	15	185.00	2 775.00
Chuelles	12	185.00	2 220.00
La selle en Hermoy	1	185.00	185.00
Triguères	9	185.00	1 665.00
3CBO	38	185.00	7 030.00

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le quorum ayant été atteint,
Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **RAPPELLE** le principe d'acquisition de tablettes pour les membres du conseil municipal de la commune ;
- **VALIDE** le remboursement de la somme correspondant à la commande de la commune et inscrite au tableau de répartition à la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2020-86
VENTE CAMION FORD
M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu trois offres pour la vente du camion Ford de la commune.
Le Conseil Municipal, procède ensuite à l'ouverture des enveloppes et décide de retenir l'offre de M. DA CRUZ Tony au prix de 2 550.00 €.
Il autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches pour la vente de ce véhicule et à procéder au recouvrement de la somme correspondante.

Délibération n° 2020-87
PROJET ACQUISITION BÂTIMENT
M. le Maire fait le bilan des démarches concernant la vente de l'ancien restaurant « La Calèche » et précise que l'EPFLI ne peut pas accompagner la commune dans son projet d'acquisition, certaines démarches n'ayant pas été réalisées dans les délais.
Le Conseil, après en avoir délibéré, confirme son intention d'acquérir ce bien avec le soutien de l'EPFLI, si la transaction actuelle ne peut aboutir.

Délibération n° 2020-88
ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ D'INSTALLATION DE VIDÉO-PROTECTION PUBLIQUE
La commune étudie actuellement le renouvellement de la vidéoprotection sur son territoire.
Ce renouvellement comporterait plusieurs étapes :
- le lancement d'une étude d'opportunité avec notamment, la définition d'un plan local de couverture qui situe les sites stratégiques à couvrir,
- l'obtention de l'autorisation préfectorale de mise en place,
- le choix des modalités administratives de mise en place,

50/2020 - l'achat de matériel de vidéoprotection avec possibilité de subventions ou la location longue durée du matériel avec option d'achat.
La commune peut bénéficier de l'accompagnement du référent sûreté du groupement de gendarmerie du Loiret.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- approuve le lancement d'une étude d'opportunité pour l'installation de la vidéoprotection,
- sollicite l'accompagnement de la gendarmerie et notamment du référent sûreté du groupement de gendarmerie du Loiret.

DIVERS

- M. le Maire informe le Conseil que les agents retraités reçoivent des chèques Cadhoc pour la fin d'année. Il demande au Conseil Municipal, s'il souhaite maintenir cette prestation.
Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité de ne pas reconduire l'achat de chèques Cadhoc au profit des agents retraités.

- Concernant la cession du « Chemin des Brangers », M. le Maire avise le Conseil qu'il a reçu des réclamations des riverains sur le projet d'aliénation. Il propose donc au Conseil de ne pas engager d'enquête publique et précise que le chemin sera entretenu par la commune.
Le Conseil émet un avis favorable.

- M. le Maire présente un devis établi par l'entreprise PB Sani Chauf pour l'entretien des chaudières. Le Conseil approuve le devis de 1 013.28 € HT et autorise M. le Maire à le signer.

- Il présente un devis pour l'élagage à réaliser au lieu-dit « Les Grands Moreaux » pour un montant de 2 500.00 €. Il précise que ces travaux seront réalisés l'année prochaine. Le Conseil émet un avis favorable et autorise M. le Maire à signer le devis.

- Il présente un devis de GEOMEXPERT pour le bornage de la mare des Thézards pour un montant de 1 060.70 € TTC. Le Conseil souhaite que d'autres devis soient demandés.

- M. le Maire informe le Conseil qu'un colis sera distribué le 9 janvier prochain aux personnes âgées de 70 ans et plus soit environ 180 personnes. Le prix de revient est de l'ordre de 30 €. La doyenne Mme DURAND Jeanne et le doyen M. BARRIERE Roland recevront un présent.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Mmes ROSE et ZAGORI se sont chargées de la mise en œuvre du nouveau site de la commune et proposent aux conseillers de faire une présentation de celui-ci mardi 15 décembre à 20 H.
- Mme BERTON demande où en est le projet d'acquisition de l'ancienne boulangerie. M. le Maire répond que le dossier est en cours auprès de l'EPFLI et qu'une visite aura lieu prochainement.
- M. MOREAU informe le Conseil que le CAUE fait une étude pour les anciens bâtiments du moulin et va organiser une audioconférence.

Le conseil fixe la prochaine réunion au mardi 05 janvier 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 H 40.

M. MOREAU	Mme MONIN	M. BOURDIER	Mme ROSE	M. PETOUILLAT
M. BUTTON	M. FEFEU	Mme MARION	M. PERCHERON	Mme COURSAULT
Mme ZAGORI	Mme GARNIER	Mme BERTON	M. LEBEGUE	Mme RAMEAU